

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 16 mai 2024

Convocation

Date : 07/05/2024
 Affichée et mise en ligne
 le : 07/05/2024

Délibération n°

49-CC160524

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 28
- Pouvoirs : 10
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations

Affichée le 21/05/2024
 Mise en ligne le :

24 MAI 2024

Délibération mise en ligne
 sur le site internet de la
 CCSSO le :

29 MAI 2024

REPRISE DES RÉSULTATS 2023 RELATIF AU BUDGET ANNEXE REOMI

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 3 mai 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

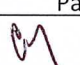
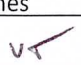
Secrétaire de séance : Madame Viviane TONDELLIER

Siégeaient au Conseil Communautaire :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Monsieur ACCIAI Maxime | Monsieur GUEDRAS Daniel |
| Madame AURAY JAUNET Christel | Monsieur LAPIE Dominique |
| Madame BALOSSIER Françoise | Monsieur LEFEVRE Sylvain |
| Monsieur BATTAGLIA Alain | Monsieur LESAGE William |
| Madame BENOIST Magalie | Madame LOISELEUR Pascale |
| Monsieur BOUFFLET Pierre | Madame LUDMANN Véronique |
| Monsieur BOULANGER Damien | Monsieur MARÉCHAL Guillaume |
| Monsieur CHARRIER Philippe | Monsieur MÉLIQUE Jacky |
| Monsieur CURTIL Benoit | Madame MIFSUD Florence |
| Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc | Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre |
| Monsieur DUMOULIN François | Madame PRUVOST BITAR Véronique |
| Monsieur FROMENT Daniel | Madame REYNAL Sophie |
| Monsieur GAUDUBOIS Patrick | Monsieur ROLAND Dimitri |
| Madame GAUVILLE-HERBET Cécile | Madame TONDELLIER Viviane |

Ont donné pouvoir :

- Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame PRUVOST BITAR Véronique
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame MIFSUD Florence
 Madame LOZANO Michèle à Monsieur ROLAND Dimitri
 Madame GLASTRA Delphine à Monsieur LEFEVRE Sylvain
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur FROMENT Daniel
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Madame LUDMANN Véronique
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
 Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LOISELEUR Pascale
 Monsieur SICARD Bruno à Monsieur BATTAGLIA ALAIN

Paraphes	
	

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant
Néant

Étaient absents

Monsieur BARON Jean-Marc
 Monsieur BLOT Laurent
 Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Madame MARTIN Emilie
 Monsieur PATRIA Alexis

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 10 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que les résultats du budget annexe REOMI se présentent comme suit :

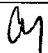
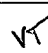
SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	634 612,07
Dépenses	585 899,47
Résultat de l'exercice	48 712,60
Résultats antérieurs reportés	84 750,44
Résultat de fonctionnement 2023	133 463,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	31 003,30
Dépenses	8 234,09
Résultat de l'exercice	22 769,21
Résultats antérieurs reportés	31 572,07
Résultat d'investissement 2023	54 341,28
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser dépenses	0,00
Résultat global d'investissement 2023	54 341,28

Le résultat de l'exercice 2023 du budget annexe présente, toutes sections confondues, un excédent de 187 804,32 €. Ce budget annexe n'étant pas reconduit en 2024, les résultats seront portés sur le budget principal.

Paraphes	
	

Le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 133 463,04 € en section de fonctionnement, par l'émission d'un titre de recette principal.

Envoyé en préfecture le 24/05/2024
 Reçu en préfecture le 24/05/2024
 Publié le 24/05/2024
 ID : 060-200066975-20240516-49_CC160524-BF

Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un excédent de 54 341,28 €, qui viendra s'ajouter à l'affectation des résultats de la section d'investissement du budget principal au compte 1068, en recettes.

L'assemblée délibérante forme le vœu que les résultats soient fléchés sur les communes de l'ex-budget REOMI.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 avril 2024 ;

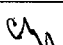
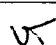
Considérant que les résultats de l'exercice 2023 ne peuvent être reportés sur ce budget annexe qui a été clos ce jour, et qu'il est nécessaire de les basculer sur le budget principal ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'AFPECTER les résultats du budget annexe REOMI sur le budget principal comme suit :

- **D'AFPECTER** le résultat d'exploitation 2023 de 133 463,04 € en section de fonctionnement au compte de recettes 75888 du budget principal ;
- **D'AFPECTER** en section d'investissement l'excédent de 54 341,28 € au budget principal au compte 1068, en recettes ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 24/05/2024
Reçu en préfecture le 24/05/2024
Publié le 24/05/2024
ID : 060-200066975-20240516-49_CC160524-BF



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **24 MAI 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **29 MAI 2024**

Fait à Senlis, le **24 MAI 2024**

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Viviane TONDELLIER

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr